

Séance du 16 juillet 2026

Date de la convocation : 10/07/2026

Date d'affichage convocation : 10/07/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	4
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2026-07-137

**Ouverture de la consultation
publique des propriétaires et
occupants des zones d'activités
sises sur le territoire de Terre de
Camargue dans le cadre de
l'inventaire obligatoire des ZAE –
Loi Climat et Résilience**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six et le seize juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

Présents : Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal - Mme ANJO Marine - M. BONATO Cédric - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - M. BUSSAC Yannick - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLE Nathalie - Mme CHANRON Nicole - Mme COMBE Florence - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. EHRET Yves - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - M. LAPISARDI Christian - M. MANCEL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MARTI Alain - M. MORRA André - M. PAPY David - M. PÉLISSIER Laurent - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine

Absents ayant donné pouvoir : Mme BONFIGLIO Guylène pour Mme PIMIENTO Corinne - M. DUMONT Christophe pour M. MANCEL Thierry - Mme LASHERMES Sandy pour Mme SCOLLO-OGIER Martine - Mme MOURRUT Pascale pour Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie

Absente excusée : Mme VANDERBISTE Carine

M. Cédric BONATO, Vice-Président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue portant compétence obligatoire en matière de développement économique, création, aménagement, entretien et gestion des Zones d'Activités Économiques,
- Vu l'article 220 de la Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite Loi Climat & Résilience,
- Vu les articles R-122-2 et suivants, L.123-19 et L.123-19-1 du Code de l'Environnement,
- Vu l'article L.318-8-2 du Code de l'urbanisme,
- Vu la délibération n° 2025-03-64 du conseil communautaire du 27/03/2025 confiant la réalisation courant 2025 de l'inventaire des ZAE à l'Agence d'Urbanisme et de Développement des régions Nîmoises et Alésienne.

Par délibération du 25/03/2025, la Communauté de communes Terre de Camargue a engagé la réalisation de l'inventaire des Zones d'Activités Économiques (ZAE) à l'échelle intercommunale pour toutes les ZAE situées sur son territoire (treize zones référencées zones UAE) qu'elles soient en gestion intercommunale, communale ou privée, conformément à la Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat & Résilience.

Conformément à l'article L.318-8-2 du code de l'Urbanisme, l'inventaire comprend un état parcellaire des unités foncières composant les zones d'activités économiques, avec l'identification des propriétaires, l'identification des occupants, le taux de vacance des locaux et terrains ainsi que les disponibilités foncières et immobilières.

À l'issue de sa réalisation, il convient d'organiser une consultation des propriétaires et occupants concernés pendant une durée minimale de trente jours avant de procéder à l'arrêt de l'inventaire.

Afin de satisfaire à cette obligation, il apparaît nécessaire d'ouvrir une consultation publique du 07/09/2026 au 08/10/2026 inclus. Cette consultation sera organisée au moyen d'un formulaire en ligne permettant aux propriétaires et occupants des zones d'activités économiques de formuler leurs observations, remarques ou demandes de correction concernant les données recensées.

Un avis d'information précisant les modalités de participation, dont un exemplaire est joint à la présente, sera publié et affiché au moins sept jours avant l'ouverture de la consultation. Les contributions pourront être déposées jusqu'au 8 octobre 2026 à 23h59.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'ouvrir la consultation publique des propriétaires et occupants des zones d'activités économiques situées sur le territoire de la Communauté de communes Terre de Camargue dans le cadre de l'inventaire obligatoire des ZAE, du 07/09/2026 au 08/10/2026 inclus, dans les conditions précitées et selon les modalités précisées dans l'avis d'information annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Le Secrétaire de séance,
Philippe BROUSSES**



**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 17 juillet 2026
Le Président,
Thierry FÉLINE**



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.